

AMAP LES PANIERS D'ERQUY

Contrat de paniers œufs et poulets - 8^e saison

Jeudis 5 Juillet et 2 Août 2018

Les contractants :

Le présent contrat est passé entre **le producteur** d'une part :

EARL Le Bois Gicquel, Benoît Gicquel

Adresse : Le Bois Gicquel – 22550 Hénanbihen

Et **l'adhérent-e** d'autre part :

M. / Mme :

Prénom :

E-mail : Tél. fixe : Tél. port. :

Adresse : CP : Ville :

Objet et durée du contrat :

Exceptionnellement, le contrat œufs-poulets est souscrit pour les 2 derniers mois de la saison 8 (Juillet & Août 18).

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le présent contrat, à savoir :

Engagement de l'Adhérent-e :

- ⤴ Etre membre de l'association « Les Paniers d'Erquy » et à jour de la cotisation pour l'année en cours.
- ⤴ Préfinancer la production.
- ⤴ Assurer au moins 1 permanence de distribution pendant la durée du contrat.
- ⤴ Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances ...) aux distributions.
- ⤴ Participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

Engagement du Producteur :

- ⤴ Livrer chaque mois des produits bio de qualité issus de sa production.
- ⤴ Etre présent aux distributions autant que possible en fonction de sa charge de travail.
- ⤴ Donner régulièrement des nouvelles sur le déroulement de son activité et les difficultés éventuelles rencontrées.
- ⤴ Accueillir les adhérents sur son site de production à minima une fois par saison de contrat.
- ⤴ Etre transparent sur le mode de fixation du prix, les méthodes de travail et l'approvisionnement de matières premières.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et avantages liés à l'activité et à faire part à l'association « Les paniers d'Erquy » des soucis rencontrés.

Les distributions :

Les distributions ont lieu les jeudis de 18h30 à 19h45 à la salle municipale de l'Eden, 14 rue Castelnaud, Erquy.

Elles sont assurées par 3 adhérents de l'association.

Les paniers d'œufs et/ou poulets seront distribués les jeudis : 5 Juillet et 2 Août 2018

Si vous avez un doute, référez-vous au planning des distributions accessible sur le site de l'Amap : www.amap-paniers-erquy.fr

En cas de nécessité absolue, « Les paniers d'Erquy » se réserve le droit de modifier le lieu, le jour ou l'horaire de distribution.

Contenu du panier, prix et mode de paiement :

Précisez le(les) produit(s) choisi(s) :

Produit	Prix à l'unité	Juillet 18		Août 18		Total Général (Juil + Août)
		Nbre	Total (prix * nbre)	Nbre	Total (prix * nbre)	
6 œufs	1,90€ € € €
12 œufs	3,80€ € € €
Petit Poulet (1,300kg à 1,600kg)	13,00€ € € €
Gros Poulet (1,700kg à 2,200kg)	17,00€ € €
TOTAL GENERAL					 €

Les abats sont gratuits et conditionnés à part. Tout poulet supplémentaire, commandé hors contrat, sera proposé au prix de 9,00€ le kg (les abats pesés avec le poulet)

L'adhérent-e choisit de régler : chèque(s) de €

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et le collectif de l'association « Les paniers d'Erquy ».

Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite au producteur, les chèques doivent être libellés à l'ordre de **EARL LE BOIS GICQUEL** et datés du jour de la signature du contrat.

Fait à Erquy le : / / 2018

Signature de l'adhérent-e précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature de Benoît Gicquel pour Earl Le Bois Gicquel